Tarifs 01/11/2026

AÉRO-CLUB HISPANO-SUIZA

FRAIS FIXES		Euros
Droits d'adhésion		Néant
Cotisation club annuelle	*+ 25 ans*	200,00
	- 25 ans	100,00
Licence fédérale annuelle		101,00
Info Pilote (journal fédéral) : abonnement annuel en Papier		49,00
Version Numérique		35.00
Cotisation annuelle AUAPC (association des usagers de l'aérodrome)		8,00
Visite médicale	*environ*	80,00
Carnet de vol		19,00
Manuel du pilote privé PPL Mermoz *(version papier)*		75,00
➢ Complément pour version numérique Mermoz *(si achat version papier)*		17,00
➢ Manuel du pilote privé PPL Mermoz *(version numérique)*		57,00
➢ Complément pour version papier Mermoz *(si achat version numérique)*		31,00
➢ E-learning Mermoz		70,00
Pack PPL Théorique Mermoz *(cours E-learning + manuel du pilote privé PPL papier)*		129,00
Cartes et divers (sur un an)	*environ*	110,00

TARIFS AVIONS et ÉCOLE

ÉCOLE et VOYAGE	Solo euros / h	Avec instructeur euros / h
Piper J3	134,40	+ 42.00
Piper PA19	150,60	+ 42.00
Cessna F 150	159,00	+ 42.00
Robin DR 300/108 "2+2"	169,20	+ 42.00
Cessna F 152	173,40	+ 42.00
Robin DR 400/120 "Petit Prince"	175,20	+ 42.00
Cessna F 172 "Skyhawk"	216,00	+ 42.00
Robin DR 400/180 "Régent"	215,40	+ 42.00
Cessna FR 172 J "Rocket" (classé IFR)	255,60	+ 42.00
Cessna 172 RG "Cutlass" (classé IFR)	270,60	+ 42.00
Cessna 182 T Glass Cockpit "G1000" (classé IFR)	377,40	+ 42.00
Simu Cessna 172 RG **VFR / IFR**		65.00
Instruction au sol ou Vols supervisés **Cours individuels** *(par heure)*		42,00
Forfait formule cours théorique PPL (Présentiel + Aérogligli) (Annuel)	120.00	

Temps de vol : minimum requis par la réglementation EASA de l'aviation civile pour obtenir les licences : LAPL 30 heures – PPL (avion) 45 heures
Autorisation ABL possible après 6 heures de vol minimum en double commande et 20 atterrissages en solo

➢ ***Ces tarifs peuvent être soumis à une augmentation ou diminution, notamment en fonction du prix du carburant et / ou de la variation du cours euro / dollar***

PAIEMENT

Au club

- L'Aéro-Club n'ayant pas vocation à faire crédit, les vols doivent être réglés après chaque retour.
- Par débit d'un compte préalablement approvisionné.
- Par virement sur le compte : FR76 1820 6002 5165 0811 0375 093 BIC : AGRIFRPP882
- Par chèque ou par Carte Bleue (Visa, Mastercard. ''Autres cartes + 3.5% de frais'').
- En Espèces contre remise d'un chèque *Hispano-Suiza* d'une valeur de 1000 euros Maximum par versement conformément à la règlementation fiscale.
- Tout pilote qui n'aura pas réglé son vol sous huit jours, s'exposera à une mise en recouvrement et en supportera les frais.
- L'achat préalable d'heures de vols d'un montant de 2 500 euros donnera droit à un bonus de 100 euros versés sur le compte du membre.
- Les comités d'entreprise, particulièrement concernés par cet avantage, peuvent bénéficier de cette opportunité et recevront des chèques *Hispano-Suiza d'une valeur de 100 euros qu'ils pourront distribuer à leurs adhérents.*

Cas spécifique : Pour tout membre qui sera amené à demander un remboursement de ses avoirs :

Le bonus de 100 euros sera retenu s'il en avait bénéficié.

Les Fonds de 100 Euros ou soldes comptes seront conservés pendant 3 mois afin de régler d'éventuelles taxes sur d'autres terrains.

Sur l'espace membres

- Par Carte Bleue (Visa, Mastercard uniquement)